

LE RECENSEMENT

INTERPELLATION AU SUJET DU RECRUTEMENT
DES AGENTS RECENSEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, la réponse donnée à la question n° 236, au sujet de la façon de procéder lors du recensement, était si énigmatique que je voudrais poser une autre question au secrétaire parlementaire. Le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce voudrait-il dire aux députés qui ont reçu de leurs commettants des demandes relatives à des emplois d'agents recenseurs si c'est bien à lui qu'il faut adresser ces demandes, ou au service national de placement, ou encore aux représentants régionaux du parti conservateur-progressiste.

M. E. L. Morris (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce): La réponse n'est pas du tout énigmatique. Les commissaires préposés à chaque zone de recensement sont chargés de recruter les agents recenseurs, et les députés peuvent leur envoyer les noms des candidats.

M. Fisher: Le ministère a-t-il pris quelques mesures afin d'encourager l'emploi, à l'occasion du recensement qui aura lieu cette année, d'étudiants fréquentant l'université, étant donné la pénurie générale d'emplois.

M. Morris: Sans admettre la réserve au sujet de la pénurie d'emplois pour les étudiants d'universités, ceux-ci et quiconque a les aptitudes nécessaires sont invités à présenter des demandes d'emploi comme agents recenseurs. Il faudra un grand nombre de recenseurs, comme je l'ai déjà dit en répondant à la question. Cette fois-ci, il n'y aura aucun procédé de disqualification, comme c'était le cas auparavant.

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): Puis-je poser une question au secrétaire parlementaire du ministre du Commerce? Combien de commissaires a-t-on désignés pour le recensement?

M. Morris: Sur les 1,336 prévus, 1,307 sont nommés.

(Texte)

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. ENGLISH—MISE AU POINT CONSÉCUTIVE À
UNE DÉCLARATION D'UN DÉPUTÉ

M. Roland English (secrétaire parlementaire du ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, j'ai une question de privilège à poser, et c'est pourquoi je me lève. Si je soulève présentement cette question de privilège, c'est pour faire suite aux déclarations [L'hon. M. Fleming.]

qui ont été faites en cette enceinte, le 27 mars 1961, par l'honorable député de Laurier (M. Chevrier). A cet effet, qu'il me soit permis de souligner une partie de sa déclaration, que l'on trouve à la page 3375 du hansonard, et je cite...

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre! Avant que le secrétaire parlementaire procède, peut-être nous dira-t-il pourquoi il n'a pas soulevé la question plus tôt. Si je ne m'abuse, il pose la question de privilège à la suite de certains propos tenus à la Chambre le 27 mars. L'honorable député n'était-il pas ici à ce moment-là, et ces propos ne sont-ils pas venus à sa connaissance avant aujourd'hui?

(Texte)

M. English: Monsieur l'Orateur, je soulève cette question de privilège, parce que, d'après la déclaration de l'honorable député de Laurier, il y aurait eu un congédiement pour cause d'activité politique, ce qui m'affecte...

Des voix: A l'ordre!

M. English: ...parce que ceci se serait produit dans ma circonscription de Gaspé. Monsieur l'Orateur, je vais citer un passage de ce qui a été dit et vous pourrez alors constater que, réellement, je me trouve mis en cause dans cette affaire. Je cite:

Monsieur le président, j'aimerais traiter d'un sujet qui relève du poste 167; il a trait non seulement à la Commission du service civil mais également au ministère des Transports. Je vais essayer de le faire aussi rapidement que possible, afin de ne pas retarder l'adoption de ce crédit.

J'ai devant moi une lettre provenant de la rivière Madeleine, où un individu du nom de Joséphat Ste-Croix, gardien de phare adjoint sur l'île d'Anticosti, a été renvoyé...

Ce monsieur n'était pas à l'île d'Anticosti, mais bien en Gaspésie; je me dois de bien rectifier les faits...

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre! Je pense que le député devra en venir à la question s'il veut continuer. Si la déclaration faite lundi par le député de Laurier constitue une critique sérieuse de son activité et donne lieu à une question de privilège, peut-être nous dira-t-il quelle est cette critique qui le justifierait de prendre le temps de la Chambre aujourd'hui, si longtemps après l'événement.

(Texte)

M. English: Monsieur l'Orateur, c'est que le député de Laurier a laissé entendre à la Chambre qu'il s'agissait ni plus ni moins d'un congédiement d'ordre purement politique, et même dans le journal *La Presse* d'aujourd'hui, on peut lire:

Gardien de port congédié pour raisons politiques.